L'approche du Conseil de l'Europe en matière de participation des enfants : 10 étapes pour impliquer utilement les enfants au niveau européen

1 PREPARATION

Étape 1 : Choisissez le niveau d'influence :
- Participation consultative
- Participation à la collaboration
- Participation des enfants

Étape 2 : Établir un processus transparent et équitable pour la sélection des participants :
- Les enfants en tant que groupe collectif
- Un ou plusieurs groupes spécifiques d'enfants

Étape 3 : Identifier les partenaires :
- Les autorités nationales
- Les autorités locales et régionales
- OING, ONG locales, INDH
- Autres

Étape 1.1 : Rechercher et impliquer des experts et des consultants pour un soutien spécialisé ; organiser les procédures d'appel appropriées si nécessaire (conformément aux règles de l'organisation en matière de passation de marchés).

Étape 2.1 : Identifier les moyens d'atteindre et d'impliquer les enfants en situation de vulnérabilité et les enfants marginalisés, en tenant compte de différents critères, notamment l'**équilibre entre les sexes.**

Étape 3.1 : Préparer selon la méthode de travail choisie :
- Questionnaire
- Réunion
- Échange de vues
- Autres

Action parallèle : Veiller à disposer d'une **politique de protection de l'enfance** bien développée qui s'appliquera à tous les professionnels/experts impliqués dans le processus participatif (interne et externe).

Étape 4 : Sélectionner des animateurs suffisamment formés, expérimentés et dignes de confiance qui feront des préparatifs spécifiques pour le processus (par exemple, du matériel adapté aux enfants).

Étape 5 : Informer les enfants de la consultation par le biais d'appels ouverts et volontaires. Ensuite, sélectionnez-les.

2 ACTION

Étape 6 : Fournir des informations aux enfants sur le cadre, les objectifs et le sujet de la consultation sous la forme de
- Une pré-réunion
- En ligne

Étape 7.A : Faire participer les enfants à une réunion ou à un événement d'une manière adaptée aux enfants.
De préférence en petits groupes.

OU

Étape 7.B : Consulter les enfants sur un texte ou une norme. L'animation est assurée par des adultes formés et expérimentés.

Action parallèle : Informer et **soutenir** les enfants pour qu'ils puissent recueillir et exprimer leurs points de vue et opinions de manière exhaustive. **Aider** les enfants à rédiger des réponses sous diverses formes (par exemple, lettres, dessins). Interroger les enfants sur leurs **attentes concernant** l'impact de leurs opinions et répondre à leurs questions éventuelles. Prendre des **notes détaillées** de ce que disent les enfants.

3 SUIVI

Étape 8 : Analyser et intégrer les résultats de la consultation des enfants dans les travaux du Conseil de l'Europe.

Étape 9 : Organiser une **séance de feedback avec les enfants sur les résultats de la consultation** et le poids accordé à leurs opinions.

ÉTAPE 10 : Examiner, noter les leçons apprises et... recommencer ! (à partir de l'étape 1)